Devenez membre d'un groupe de quartier

Comme vous l'avez compris, cette démarche volontaire offre la possibilité à ceux qui veulent s'investir de participer activement à la vie de leur quartier.

Le coupon-réponse ci-dessous vous permet de vous inscrire comme candidat susceptible d'être sélectionné pour devenir membre du groupe de votre quartier.

Nous vous rappelons qu'il doit être composé de 9 personnes. Afin de respecter la pluralité, cette instance sera composée de 4 hommes, de 4 femmes et du président(e), en respectant les tranches d'âge 18/30 ans, 30/50 ans et plus de 50 ans. Les membres seront choisis dans les différents secteurs du quartier, celui-ci devant être représenté dans son intégralité.

«Le groupe de quartier est un outil de démocratie locale au service des habitants. Il ne doit pas être et ne sera jamais un organe politique. Le bon fonctionnement de cette nouvelle instance me tient particulièrement à cœur. Je veillerai personnellement à ce que chaque groupe ne soit pas détourné de son objectif : à savoir réussir, avec tous les Saint-loupiens, à construire la ville où nous aimerons vivre et voir nos enfants grandir.»

Sébastien MEURANT
Maire de Saint-Leu-la-Forêt

Samedi 21 juin à 20 h
place de la mairie,
Monsieur le Maire annoncera
la composition des groupes
de quartier, suivra
le verre de l'amitié.



www.saint-leu-la-foret.fr

Vous souhaitez être informé rapidement et régulièrement des événements relatifs à votre ville, inscrivez-vous à la Lettre d'Information, en allant sur le site de la ville. Ce média sera le relais pour communiquer rapidement et efficacement avec vous.

Resto 01 34 48 87 88

Coupon - réponse

à découper et à envoyer à la mairie à l'attention de Monsieur le Maire
pour le vendredi 13 juin 2008 (52, rue du Gal Leclerc 95320 Saint-Leu-la Forêt)

☐ *Je souhaite être membre d'un groupe de quartier.*

☐ *Je souhaite participer aux assemblées consultatives.*

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
....
.... Tél. : ....
Adresse e.mail : ....
Quartier : ....
Profession : ....



S A I N T - L E U - L A - F O R Ê T

Juin 2008

L'écho du Maire



Les groupes de quartier

Lors de la campagne électorale, en vous rencontrant dans les différents quartiers de la ville, j'ai pu apprécier l'importance de l'écoute et de la concertation pour définir au plus juste les attentes de chacun. Pour mener au mieux la politique pour laquelle vous m'avez élu et définir les orientations qui feront que notre ville soit la ville où vous souhaitez vivre, je continuerai à vous consulter régulièrement.

Faire de la politique, au sens noble du terme, c'est prévoir. Prévoir les grandes orientations qui permettront à notre ville, entre autres, d'accueillir les générations futures. Ces choix, je veux les faire avec l'ensemble des habitants, en écoutant leurs souhaits et leurs attentes. C'est la volonté ambitieuse que j'ai pour Saint-Leu-la-Forêt.

Pour que ces mots ne soient pas vides de sens, nous avons décidé, mon équipe et moi-même, de mettre immédiatement en place les groupes de quartier.

Cette démarche est volontaire. En effet, la loi du 27 mars 2002 sur la démocratie de proximité et notamment sur les groupes de quartier, ne les rend obligatoires que dans les communes de plus de 80 000 habitants.

L'objectif de ce dispositif est de donner la possibilité aux habitants et aux commerçants de s'exprimer et de soumettre des projets aux élus. Il s'agit d'une instance de consultation de la population. C'est une force d'initiatives, d'avis et de propositions sur tout sujet intéressant un quartier. Ces groupes de quartiers sont un espace de dialogue et de concertation.

Les sujets abordés sont aussi nombreux que divers : urbanisme, déplacement, propreté, sécurité, mais aussi solidarité et animation de la vie locale.

Ces lieux d'échange et de démocratie de proximité sont ouverts à tous.

Ce ne sont pas des lieux de polémique. Ils traduisent une volonté forte de la Municipalité de faire progresser la ville en prenant en compte vos souhaits et vos attentes.

Nous avons besoin de vous.

Si vous souhaitez être acteur de votre ville et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de votre quartier, ***je vous invite à vous engager dans cette expérience citoyenne en remplissant le coupon d'appel à candidature en page quatre de ce document.***

Je compte sur vous, pour construire ensemble, une ville où chacun aura sa place et où la concertation sera exercée dans le respect de la démocratie et de la liberté d'expression.



Sébastien MEURANT
Maire de Saint-Leu-la-Forêt



Quatre groupes de quartier pour Saint-Leu-la-Forêt

La municipalité a défini quatre espaces de concertation représentés chacun par un groupe de quartier soit :

- **1** le quartier de la Plaine
- **2** le quartier des Tannières
- **3** le quartier du Centre Ville
- **4** le quartier des Coteaux

Chaque quartier est représenté par des personnes volontaires qui forment le groupe du quartier. Celui-ci collecte les questions et les attentes des habitants, les transmet en réunion au "référent ville" chargé de les répercuter à la municipalité. Le groupe est informé, en retour, des décisions municipales.

Groupe de quartier : mode d'emploi

Le groupe de quartier est composé de neuf personnes habitant le quartier. Elles sont choisies en fonction de la parité homme/femme et des tranches d'âge. Il ne peut y avoir qu'un seul représentant par famille. Le groupe est nommé pour une durée de 3 ans. Cela permettra à des Saint-loupiens de s'investir dans les affaires de la commune. Il est impossible d'être membre de deux groupes de quartier. Il se réunit une fois par trimestre, en présence du "référent ville".

*Le **président du groupe** de quartier est élu, en son sein, lors de la première séance. Son mandat est renouvelable tous les ans et ne peut être reconduit qu'une seule fois.* ***Il est le seul et unique interlocuteur du quartier auprès de la municipalité.*** *Son rôle est d'animer, de conduire les réunions du groupe, de transmettre les questions et les réponses de la municipalité.*

Pour bien fonctionner, la ville met à la disposition de chaque groupe de quartier un local pour la tenue des réunions en fonction d'un calendrier prévisionnel et des disponibilités.

Les assemblées consultatives de quartier

Organisées deux fois par an, en juin et en novembre, dans chaque quartier, elles seront le lieu de rencontre de vos élus et du groupe du quartier. Ces assemblées sont présidées par le Maire qui en établit l'ordre du jour. Le président du groupe de quartier fera le point sur le travail réalisé et exposera les projets et les interrogations des habitants. Les élus du secteur, les représentants des différents services municipaux et les services de police seront présents à toutes les assemblées pour répondre concrètement aux questions posées.

Ces assemblées sont ouvertes à tous les habitants du quartier.